(No. 1)

MANDEMENT D'ENTRÉE

De Monseigneur ANDRÉ-ALBERT BLAIS

Eveque de saint-Germain de Rimouski

ANDRÉ-ALBERT BLAIS par la grace de Dieu et du Saint-Siege Apostolique, Eveque de saint-Germain de Rimouski

Au Clergé, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du diocèse de saint-Germain de Rimouski

Salut et Benediction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Vous avez appris par le Mandement qui vous a été lu dimanche dernier, que votre vénérable évêque avait donné sa démission, et que Notre Saint Père le Pape l'avait acceptée. Vous avez appris en même temps que nous sommes appelé à lui succéder, et que le fardeau de la charge pastorale pèsera désormais sur nos faibles épaules. Vos cœurs sont encore tout remplis de l'émotion que vous a causée cet évènement, et tout pénétrés de l'onction des paroles que vous a adressées le premier pasteur de vos âmes en vous faisant ses derniers adieux. Votre mémoire n'oubliera pas le souvenir de la sollicitude et du dévouement qu'il a déployés au service des intérêts multiples de ce vaste diocèse, et des travaux apostoliques

qu'il y a accomplis pendant les vingt-quatre années bien remplies de son administration. Les bénédictions qu'il s'est plu à répandre, en cette circonstance solennelle, sur le champ qu'il a arrosé et fécondé de ses sueurs, et que nous recevons en héritage, ne seront point stériles. *Benedictiones patris tui confortatæ sunt ...donec veniret desiderium collium æternorum* (1). Ces bénédictions de votre père porteront des fruits abondants de vertu et de salut, elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli en vous. Elles soutiendront la générosité des ouailles dans le service de Dieu, et fortifieront le zèle de leur nouveau pasteur dans l'accomplissement de ses devoirs. Elles rejailliront enfin sur leur auteur, en lui ménageant, avec la grâce d'une longue et douce vieillesse, l'assurance de notre fraternelle vénération, et de votre filiale et pieuse reconnaissance.

Ainsi, Nos Très Chers Frères, nous sommes investi de l'autorité et de la juridiction pastorales dans ce diocèse, en vertu des Bulles qui nous ont été adressées par le Vicaire de Jésus-Christ, sous la date du vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf. Nous sommes, malgré notre indignité et notre faiblesse, votre pasteur, *le dispensateur de la grâce de Dieu qui prend diverses formes* (2), *l'évêque de vos âmes* (3). Qu'est-ce à dire ? Et quelle est cette mission que nous sommes appelé à remplir auprès de vous ? Qu'est-ce qu'un évêque ?

"Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez donc et enseignez toutes les nations, les bapti-

(1) Gen. XLIX, 26. (2) I S. Pierre, IV, 10. (3) I Pierre., II, 15.

sant et leur apprenant à garder toutes les vérités divines, tous les préceptes divins, dont je vous ai confié le dépôt. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Ces paroles solennelles, les dernières qui soient tombées des lèvres de l'Homme-Dieu, au moment où il allait remonter au ciel, ont fondé l'Eglise. Elles en révèlent la divine origine et la sublime constitution. En effet, l'Eglise n'est pas une société comme les autres sociétés. Non seulement elle est faite pour tous les pays et pour tous les siècles, tandis que les sociétés humaines n'embrassent qu'une nation et vivent ce que veut la Providence; mais de plus elle tient de Jésus Christ même ses lois fondamentales, constitutionnelles, immuables.

Son chef, premier, nécessaire, invisible, mais souverain, c'est Celui-là même qui a dit: " *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre* ", c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais le passage de Notre-Seigneur Jésus-Christ ici-bas n'ayant pu être que temporaire, il devait, pour rester en permanence parmi nous, transmettre son pouvoir. N'ayant pas laissé à la société chrétienne le soin de le déterminer, il a établi lui-même pour ses successeurs les douze hommes qu'il avait choisis pour apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.*" Et voilà en qui réside dans la société des fidèles le pouvoir : l'apostolat, et à sa tête, avec tous les privilèges de la suprême autorité, l'apôtre dont Jésus-Christ avait dit déjà : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (1). Et les

[1] St Math. XVI, 18.

apôtres eux-mêmes étant empêchés par la mort de rester éternellement parmi nous, *idcirco quod morte prohiberentur permanere* (1), Jésus-Christ investit de la même puissance. de la même mission, leurs successeurs, les évêques. D'où il suit que la mission épiscopale est identique à la mission apostolique. Et quelle est cette mission ? Elle se résume dans le pouvoir de prêcher les vérités divines, de conférer les grâces divines, de maintenir les lois divines, dont Jésus-Christ leur a confié la garde : " *Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai ordonné.*" Et cela durera jusqu'à la fin des temps, " *jusqu'à la consommation des siècles.*"

Tel est, Nos Très Chers Frères, l'épiscopat. C'est la continuation de l'apostolat, la permanence de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, le prolongement de sa mission divine. Les pouvoirs divins du Christ sont dans ses mains. Les vérités de Dieu, les sacrements de Dieu, sources des grâces divines, les préceptes de Dieu, voilà ce qu'il vous apporte. Ce que vous devez croire, ce que vous devez observer, voilà ce qu'il a mission de vous rappeler éternellement.

Et pourquoi ? Dans quel but ? Où vous conduiront la foi aux vérités divines et l'accomplissement des préceptes divins ? Et, en définitive, de cette mission solennellement donnée par le Christ aux apôtres, et continuée par les évêques de siècle en siècle, quel est le dernier mot, le terme, le grand résultat ? Votre salut éternel, le salut de vos âmes :

---

[1] S. Paul aux Hebr. VII, 23.

Finem fidei vestræ salutem animarum vestrarum (1) ; le Christ n'étant pas venu pour autre chose sur la terre. Les sociétés terrestres ont une fin terrestre ; la société divine, l'Eglise, a une fin divine : elle s'en va, messagère sublime, dans le monde, recueillir partout, sous tous les climats, sous toutes les latitudes, les élus du ciel.

Que suit-il de cette doctrine, Nos Très Chers Frères, pour l'homme honoré d'une telle mission, pour l'évêque ? Une obligation évidente, absolue, inéluctable, de représenter auprès de vous Jésus-Christ. Comment ? Par la doctrine et par la sainteté. Jésus-Christ, Verbe de Dieu, étant par essence la splendeur de Celui qui est vérité et sainteté, Jésus-Christ étant en conséquence apparu aux hommes *plein de grâce et de vérité* (2), Jésus-Christ ayant reçu et donné à ses apôtres la mission de transmettre éternellement ces trésors divins aux hommes, comment continuer cette œuvre, sans monter, autant que l'infirmité humaine le comporte, à l'éminence de la doctrine et des vertus, sans un grand rayonnement de lumière et de sainteté?

Ce n'est pas tout, pour porter aux hommes la vérité, la grâce et la sainteté, l'évêque assume une autre obligation, non moins évidente, non moins absolue, non moins inévitable : l'obligation du zèle, du dévouement, du sacrifice. Les vérités divines, on les oublie, on les méconnait, on les nie ; pour deux raisons : elles ne tombent pas sous les sens, dont nous subissons tous et trop la tyrannie ; elles habitent des régions inaccessibles à nos pensées terrestres ; et malgré leur profonde harmonie avec notre nature, elles

[1] S. Pierre, I, 9. [2] S. Jean, I, 14.

la dépassent cependant. Les lois divines répriment les passions et répugnent aux penchants pervers en leur imposant une contrainte insupportable. Or, relever toujours les regards et les cœurs en haut ; lutter, lutter sans cesse contre le torrent des erreurs et des vices, amener les hommes à incliner leur raison devant la foi et leurs volontés sous la loi de l'Evangile, voilà ce que doit faire l'évêque, et pour être à la hauteur d'une pareille tâche, ne faut-il pas qu'il y consacre tout son temps, toutes ses forces, toute son âme, tout son cœur, toute sa vie ? L'épiscopat est donc un dévouement absolu, quotidien, permanent, une servitude glorieuse, si vous voulez, mais une servitude : le service exclusif de Dieu et des âmes. Il est donc évident que l'évêque ne s'appartient plus à lui même, et qu'il appartient désormais à tous. *Omnium me servum feci* (1), disait avec raison saint Paul ; "Je me suis fait le serviteur de tous." Et encore, *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos* (2) : Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous. Et encore : *Charitas Christi urget nos* (3) : " la charité de Jésus-Christ nous presse," nous pousse, ne nous laisse pac de repos.

Quant à l'obligation du sacrifice pour l'évêque dans l'accomplissement de sa mission, elle s'impose aussi à sa conscience avec une clarté saisissante. Pourquoi en effet la mission du Christ, des apôtres et des évêques n'a t-elle pas, avons-nous dit, d'autre fin que celle du salut éternel des âmes ? C'est que l'humanité elle-même n'en a pas d'autre. C'est le but même de l'œuvre créatrice. Oui, mais l'œuvre créa-

[1] I Cor. IX, 19 [2] I Cor. IX, 22. [3] I Cor. II, 3, 14.

trice a été renversée : Dieu, dont la grande gloire, comme le dit quelque part saint Augustin, est de plier le mal au bien, avait permis, en créant l'homme libre, cette possibilité, devenue, hélas! une réalité. Ainsi déchu, pour que l'homme pût atteindre de nouveau sa destinée surnaturelle, il a fallu que l'humanité fut réhabilitée et relevée par l'œuvre de la rédemption. Cette œuvre a eu lieu : mais comment ? La croix, dont vous tracez sans cesse le signe sur vous ; la croix, qui se présente sans cesse à vos regards, ne vous permet pas de l'oublier. Il a fallu l'immolation, le sacrifice. Jésus-Christ a été immolé, sacrifié, crucifié. Ainsi de l'apostolat, de l'épiscopat, du sacerdoce. Quiconque participe de la mission du Christ, l'évêque par conséquent plus que les autres, puisque la plénitude du sacerdoce est en lui, doit être aussi immolé, sacrifié, crucifié. Et l'Eglise, au jour de son sacre, ne le lui laisse pas ignorer. Entre autres paroles des plus graves qu'elle lui fait entendre ce jour-là : " Souvenez-vous, lui dit-elle, que si v[illegible]tes le chef, le pasteur du troupeau, vous en êtes [illegible] serviteur. Plus rien des choses de ce monde, [illegible] telles, ne vous regarde. Dieu a mis la main s[illegible] et vous a pris pour lui, pour ses œuvres, po[illegible] âmes ; vous êtes voué, comme on le serait dans une servitude, à toutes les choses divines : " *Semper in divinis esse negotiis mancipatus* (1) ; votre vie désormais, c'est le dévouement, le sacrifice." Et voilà pourquoi, Nos Très Chers Frères, l'évêque porte sur sa poitrine cette croix, signe d'honneur, car le service de Dieu et des âmes est chose grande, mais aussi de complète et perpétuelle immolation.

[1] Le Pontifical.

Ainsi donc, vous apporter la vérité et la sainteté, et cela au prix du sacrifice, telle est la mission que nous avons reçue. Comprenez-vous qu'elle ait paru redoutable aux anges mêmes : *Onus angelicis humeris formidandum* (1) ?

Ainsi, Nos Très Chers Frères, et sans regarder par d'autres côtés, grands et redoutables encore, l'épiscopat, nous nous sentons pressé de vous en faire immédiatement l'aveu : notre âme est remplie de crainte à la pensée de la terrible responsabilité que nous assumons en gravissant les degrés du trône épiscopal. En face des labeurs qui nous attendent dans l'exercice du ministère apostolique, nous sentons plus que jamais tout le poids de notre insuffisance et de notre inexpérience. De plus, la perspective des jugements éternels nous saisit d'effroi. " *Que ferai-je, o mon Dieu, lorsque vous me jugerez, et que répondrai-je quand vous m'interrogerez ?* " (2). Le divin Pasteur qui aime les âmes d'un amour ineffable, nous demandera un compte rigoureux du troupeau dont il nous a confié la garde. Et s'il est vrai, dit saint Augustin, que chacun, au jour de son éternité, pourra à peine rendre compte pour son âme, que sera-ce de l'évêque à qui Dieu demandera compte de toutes les âmes ?

Mais si nous avons ces justes raisons de crainte et de frayeur, nous avons aussi plus d'un motif capable de relever et de soutenir notre courage, plus d'un sujet de confiance et d'espoir. Nous avons reçu en effet l'imposition des mains, l'huile sainte a coulé sur notre front, et la grâce divine répandue dans notre cœur par l'Esprit-Saint s'est épanchée en nous.

---

[1] Le Pontifical. [2] Job. XXXI, 14.

Rien de ce qui a été fait en nous au jour de notre consécration épiscopale n'a été l'œuvre de la nature. Notre nature est restée la même ; nous sommes demeuré dans la faiblesse et dans l'infirmité de notre chair. Mais alors que nous étions infirme, nous sommes devenu puissant ; alors que nous étions vide, la grâce n'a point été vide en nous. Et cette grâce, la plus excellente et la plus parfaite, c'est celle dont parlait l'apôtre saint Paul, quand il disait : " *Dieu a posé dans son Eglise, premièrement les Apôtres* " [1]. Nous sommes le plus petit et le dernier des apôtres, et nous ne méritons pas ce nom glorieux. Qu'importe? L'Esprit souffle où bon lui semble Il envoie ceux qu'il veut et où il veut. Parlant par la bouche de Pierre, il nous a posé pour être votre évêque et régir votre Eglise. Avec le secours et la force de sa grâce, nous serons votre évêque, Nos Très Chers Frères, pour le salut de vos âmes, nous régirons votre Eglise pour la gloire de Dieu.

Ce qui relève encore notre courage, soutient notre confiance et vivifie notre espoir, c'est le zèle et le dévouement de notre clergé. Nous avons appris à connaître son respect pour l'autorité, son attachement à toutes les règles de la discipline ecclésiastique, son humilité et son abnégation dans l'exercice du ministère paroissial, son amour et sa charité pour toutes les œuvres qui peuvent procurer le salut des âmes et la prospérité de ce jeune et pauvre diocèse.

Ce qui relève encore notre courage, soutient notre confiance et ranime notre espoir, c'est la ferveur, la régularité de nos belles et saintes communautés

[1] I Cor. XII. 28.

religieuses. Remplies de l'esprit de sacrifice, elles se dévouent et s'immolent chaque jour, en faisant monter vers le ciel l'encens pur de la prière et le doux parfum des œuvres de leur vocation.

Enfin, ce qui relève notre courage, soutient notre confiance et ranime notre espoir, Nos Très Chers Frères, c'est l'esprit de piété et de religion, de sobriété et de tempérance qui vous anime, c'est votre fidélité à assister aux saints offices les jours de dimanche et de fête, c'est votre avidité à entendre la parole de Dieu, c'est l'attachement filial, cette obéissance sans restriction,que nous partageons et que nous professons avec vous, au successeur du Prince des Apôtres, au Pape, le Chef visible et infaillible de toute l'Eglise catholique, c'est votre respect pour tous vos pasteurs, votre charité, votre généreux concours pour toutes les bonnes œuvres, c'est votre empressement à faire partie de toutes les pieuses associations et confréries qui contribuent si efficacement à activer le foyer de la vertu dans les cœurs.

Telle est, Nos Très Chers Frères, la terre déjà riche en fruits et en promesses pour l'avenir, que le Seigneur nous a départie. Ensemble nous continuerons à y faire fleurir et mûrir la moisson du ciel. C'est notre ardent désir ; c'est le labeur auquel, avec joie, avec confiance, avec une absolue bonne volonté, nous nous consacrons aujourd'hui par amour pour vous.

Vous nous aiderez à accomplir ce labeur, vous d'abord, vénérable Chapitre de notre cathédrale, prêtres, l'honneur de cette Eglise, en qui nous sommes assuré de trouver des conseillers éclairés, des collaborateurs expérimentés et sages. Et vous aussi, habiles et dévoués directeurs et professeurs de notre

séminaire diocésain, à qui Dieu a confié cette chère jeunesse, notre orgueil et notre espérance ; et vous aussi, prêtres vertueux, " *qui vous vous consumez dans la pratique du zèle de la maison de Dieu, qui êtes les dispensateurs de ses mystères,*" et qui serez l'objet constant de notre plus vive sollicitude, comme vous l'êtes déjà de nos prédilections et de notre reconnaissance ; et vous aussi, vierges de Jésus-Christ, qui consacrez votre vie aux œuvres salutaires de la charité chrétienne et de l'instruction des enfants, à l'oraison et à la pénitence. Du pied des autels, vous éleverez vers le ciel des prières ardentes, pour en faire descendre les grâces et les bénédictions qui assureront le succès de notre mission au service de ce diocèse.

Dans ces conditions, tout notre bonheur désormais, ce sera d'être au milieu de vous, Nos Très Chers Frères, de nous dépenser et surdépenser pour vous. Oui, notre perfection, si vous êtes infirmes, ce sera d'être infirme avec vous, et de brûler, si on vous scandalise ; notre perfection, ce sera, s'il le faut, de devenir anathème pour vous ; notre perfection, ce sera de vivre pour vous ; notre perfection, ce sera de mourir pour vous ; et, parcequ'il y a un mot qui dit tout, notre perfection, ce sera de vous aimer.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

I. Le dimanche qui suivra la réception de la présente lettre pastorale, avant la grand'messe, on chantera dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse l'hymne *Veni Creator* avec le verset et l'oraison.

II. Pendant trente jours, à dater du dimanche où le *Veni Creator* sera chanté, tous les prêtres du

diocèse ajouteront aux oraisons de la messe, *salvis rubricis*, la Collecte, Secrète et Postcommunion *In anniversario electionis seu consecrationis episcopi.*

III. Nous invitons aussi les communautés religieuses et tous les fidèles de notre diocèse à offrir, dans les mêmes intentions, des prières, des communions et autres bonnes œuvres.

IV. Nous renouvelons et confirmons toutes les ordonnances, statuts, règlements de dicipline, défenses et réserves actuellement en vigueur dans le diocèse.

V. Dans les mêmes limites de temps et de territoire, nous renouvelons et confirmons les pouvoirs que notre prédécesseur a donnés par écrit, de confesser, de prêcher, de commuer les vœux ou de dispenser de certains empêchements. Quant aux pouvoirs de même espèce donnés de vive voix, et qui ne sont pas limités à une époque plus rapprochée, ils cesseront tous le premier septembre prochain, à moins qu'ils ne soient renouvelés spécialement.

VI. Nous renouvelons et confirmons les pouvoirs dont jouissent présentement les prêtres autorisés de vive voix, ou par écrit, à confesser les religieuses.

Seigneur, ayez pitié de nous selon toute l'étendue de votre miséricorde ; donnez-nous un cœur docile à vos saintes inspirations, ressuscitez en nous la grâce que nous avons reçue par l'imposition des mains au jour de notre consécration !

Bénissez-nous, Seigneur ! Bénissez notre prédécesseur ! Bénissez ce diocèse, son clergé, son séminaire, ses institutions religieuses, son peuple ! Bénissez les pères ! bénissez les mères ! bénissez les enfants ! bénissez les vieillards ! bénissez les malades ! Bénissez cette jeune cité, lieu de notre résidence ! bénissez

ses magistrats ! Bénissez, Seigneur ! bénissez la sainte Eglise, notre mère ! bénissez le Canada, notre patrie !

O Vierge immaculée ! reine des apôtres, secours des chrétiens, abaissez sur nous vos regards pleins de miséricorde, priez pour nous ! C'est dans votre sanctuaire vénéré de l'antique basilique de Québec, que nous avons reçu l'onction épiscopale, prenez-nous sous votre protection spéciale, et montrez-vous particulièrement secourable à tous ceux que nous recommandons instamment à votre puissante intercession !

Donné à saint Germain de Rimouski, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre *Pro*-secrétaire, en la fête de saint Mathias, apôtre, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-onze.

† ANDRÉ-ALBERT,

Ev. de St. G. de Rimouski.

Par Monseigneur,

ELZ. ROY, Eccl.,

Pro-secrétaire.